



APPEL À PROJET

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

PAT DU PAYS BARROIS

2^e phase de sélection

Cahier des charges

1. CONTEXTE ET CADRE GÉNÉRAL :

Le PETR du Pays Barrois porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2017 avec l'ambition de bâtir une alimentation saine, locale, plus durable et accessible à tous.

Le diagnostic territorial de la précarité alimentaire et l'enquête auprès des consommateurs réalisés en 2025 ont mis en évidence plusieurs éléments :

- 52% du territoire cumule plusieurs facteurs de risque (éloignement des lieux d'achats et contrainte de mobilité, offre alimentaire insuffisante, manque d'information sur l'offre existante, pouvoir d'achat limité),
- Des inégalités territoriales avec la présence de zones blanches au nord et au sud du territoire,
- Des réponses existantes riches portées par une diversité d'acteurs mais insuffisamment coordonnées,
- Des publics émergents potentiellement en situation de précarité alimentaire (jeunes, seniors, familles, travailleurs précaires...),
- La nécessité de dépasser la seule logique de l'aide alimentaire.

Dans ce contexte, le PAT s'est engagé, avec le soutien de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Grand-Est dans une double démarche :

- Coordonner les acteurs et suivre les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire,
- Soutenir la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire du Pays Barrois à travers la publication d'un Appel à Projet.

2. OBJECTIFS :

L'Appel à projet vise à soutenir des projets qui contribuent à :

- Valoriser les initiatives existantes et les faire connaître auprès du grand public,
- Faire évoluer les pratiques alimentaires des habitants par la sensibilisation et l'éducation,
- Lever les freins à l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous (revenus, mobilité, connaissance de l'offre, habitudes alimentaires...),
- Repérer les publics « invisibles »,
- Accompagner les publics cibles.

3. PRINCIPES TRANSVERSAUX ATTENDUS :

Afin de **combler les manques** identifiés sur le territoire du PAT, les projets devront s'inscrire dans les principes énoncés ci-dessous :

- Décloisonnement des publics et lutte contre la stigmatisation,
- Lutte contre les effets de seuil liés aux revenus,
- Approche partenariale et territorialisée de l'action,
- Valorisation des ressources alimentaires locales,
- Complémentarité avec les dispositifs existants,
- Maintien et création de lien social, convivialité,
- Implication des publics cibles.

4. PORTEURS DE PROJETS ÉLIGIBLES :

Cet Appel à projet s'adresse à tous types d'acteurs disposant d'un n° de SIRET.

Une attention particulière sera portée aux types de porteurs de projet suivants : Associations, CCAS-CIAS, Collectivités territoriales et établissements publics, Coopératives, Structures de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité Économique.

Les candidatures collectives sont encouragées.

5. MODALITÉS DE SOUTIEN :

Selon les projets retenus, le PAT proposera un **soutien financier**. L'enveloppe globale allouée à cet Appel à projet est de 22 480€, répartie de la façon suivante :

- 18 200€ pour les dépenses de fonctionnement (frais de personnel et dépenses extérieures, frais de formation, de communication...),
- 1 400€ pour les dépenses d'investissement, seul l'achat de denrées alimentaires et de petits matériels peut être valorisé.

Montant de l'aide attribuée par projet : de 2 000€ à 12 000€.

Le co-financement de projet est à privilégier, voire obligatoire selon le statut du porteur de projet. Une réorientation pourra être effectuée vers d'autres dispositifs de financement le cas échéant.

Les projets déjà financés par le programme « Mieux Manger Pour Tous » ne peuvent bénéficier d'un double financement dans le cadre de cet Appel à projet.

Un suivi dans la réalisation et l'évaluation des projets sera par ailleurs effectué par le PAT en lien avec les porteurs de projet retenus.

Une valorisation du projet et son intégration au plan d'actions pluriannuel du PAT sont également prévues.

6. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une présentation du porteur et des partenaires mobilisés,
- Une description du projet précisant les objectifs, le(s) public(s) visé(s) et le territoire d'intervention,
- Les modalités de mise en œuvre,
- Les impacts attendus,
- Un budget prévisionnel simplifié,
- Un calendrier indicatif de réalisation compris entre le 1^{er}/10/2026 et le 30/06/2027.

Un prolongement de la période de réalisation du projet sera possible après validation d'une demande de prolongation jusqu'au 31/12/2027 auprès de la DREETS Grand-Est.

7. CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les projets seront analysés au regard des critères suivants :

- Décloisonnement des publics,
- Ancrage territorial du projet : lieu de réalisation, acteurs associés, public(s),
- Cohérence de l'action et expertise du porteur de projet sur le sujet,
- Participation des personnes concernées,
- Impact sur les publics ciblés.

8. GOUVERNANCE ET SÉLECTION :

Les projets seront examinés par un comité de sélection associant élus, techniciens et partenaires du PAT.

Des auditions ou entretiens complémentaires pourront être demandés. Des ajustements dans les projets pourront être négociés avec les candidats pour améliorer l'intégration des projets dans la stratégie du Projet Alimentaire Territorial.

Les porteurs de projet recevront une réponse écrite, y compris en cas de non-sélection.

9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

- Lancement de l'Appel à projet : 2 juin 2026
- Date limite de dépôt : 24 août 2026
- Étude des candidatures : septembre 2026
- Résultats et notifications : courant septembre 2026
- Conventionnement : fin septembre 2026
- Démarrage des projets : 1^{er} octobre 2026

10. SUIVI ET ÉVALUATION :

Les projets retenus feront l'objet :

- D'une convention de partenariat avec le PETR du Pays Barrois,
- D'une intégration au plan d'actions du PAT et d'un suivi partagé,
- D'une évaluation qualitative et quantitative.

11. DÉPÔT DES DEMANDES :

Les porteurs de projet souhaitant présenter leur candidature doivent obligatoirement transmettre leur dossier par mail **avant le lundi 24 août 2026 à 12h00** à : celine.veyssiere@paysbarrois.fr.

12. CONTACT :

Pour toute information, contacter :

PAT du Pays Barrois

Céline VEYSSIERE, chargée de mission transition écologique

Tel : 03 29 75 58 04

Mail : celine.veyssiere@paysbarrois.fr